

CONTRAT D'APPRENTISSAGE PENDANT UN CDI

Fiche mémo à destination des comptables, experts comptables, ressources humaines

Référence : Article L6222-13 du Code du travail

- Ce contrat est conforme à la législation. L'art. L6222-13 du Code du travail le prévoit expressément depuis 2018.

Ce que dit l'article L6222-13

"Lorsqu'un salarié est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, ce contrat peut, par accord entre le salarié et l'employeur, être suspendu pendant la durée d'un contrat d'apprentissage conclu avec le même employeur.

La durée de la suspension du contrat de travail est égale à la durée de la formation nécessaire à l'obtention de la qualification..."

Fonctionnement en 2 phases

Phase 1 — Apprentissage

Alternance CFA / entreprise. Règles spécifiques : rémunération au barème ou libre, maître d'apprentissage, rupture encadrée.

Phase 2 — CDI de droit commun

À l'issue de la formation : reprise automatique en CDI classique, sans avenant ni prime de fin de contrat.

Idées reçues vs réalité

✗ On ne peut pas proposer de contrat d'apprentissage à un salarié en poste

✓ Faux — art. L6222-13 du Code du travail

✗ Le salarié perd ses avantages acquis au cours de son CDI

✓ Non — tous les droits acquis (ancienneté, congés, primes...) sont intégralement conservés

✗ Ce n'est réservé qu'aux jeunes de moins de 29 ans

✓ Faux — Les apprentis âgés de + de 29ans peuvent y prétendre notamment s'ils ont un projet de création ou de reprise d'entreprise :
[Référence : Service public](#)

Caractéristiques clés

Durée formation	Variable selon le diplôme visé
Nature	Contrat apprentissage pendant un cdi
Base légale	Art. L6222-13 du Code du travail
Rémunération	Barème apprentissage ou libre
Exonérations	Identiques à l'apprentissage
Reprise CDI	Reprise automatique du CDI
Aides OPCO	Barème de l'apprentissage

Traitement comptable & social

- Compte 641 — rémunérations du personnel (idem CDI classique)
- Charges sociales : appliquer les exonérations apprentissage pendant la formation
- DSN : utiliser le code contrat apprentissage CDI, distinguer les deux phases
- Aides à l'embauche : aide unique apprentissage applicable
- Fin de période : pas de solde de tout compte, pas de prime de fin de contrat

Modalités de rupture

Pendant la formation

Accord amiable, faute grave, inaptitude, résiliation judiciaire

Après la formation

Droit commun CDI (démission, licenciement, rupture conventionnelle)